

SITUATION DES RESSOURCES EN EAU DE MAINE-ET-LOIRE
BULLETIN HYDROLOGIQUE DU 31 JUILLET 2017

Plan du bulletin

1. Bilan météorologique au 31 juillet 2017.....	1
2. Débitimétrie et hydraulicité.....	2
3. Suivi des piézomètres de référence au 28 juillet 2017.....	3
4. Mesures – Eaux superficielles.....	4
5. Mesures – Eaux souterraines.....	5
6. Bilan - Réseau d'eau potable.....	5
7. État des réserves (Rillé & Ribou/Verdon).....	6
8. Situation générale de la Loire.....	7
9. Situation hydrologique du mois de juillet 2017 (décade 2).....	8
10. État des écoulements en juin 2017.....	8

I. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

1. Bilan météorologique au 31 juillet 2017

(Source Météo France)

1.1 Les quantités de pluie relevées (en mm) au cours des semaines passées :

	S.27	S.28	S.29	S.30	Cumul
ANGRIE	19	2,8	12,2	4,4	38,4
BEAUCOUZE	3,2	1,4	14,9	6	25,5
CHOLET	17,5	2,2	20,9	4	44,6
FONTAINE-GUERIN	26,5	0,6	17,2	5,6	49,9
MARCE	21,3	1	14,5	6	42,8
MARTIGNE-BRIAND	25	1	16,5	2,5	45
POUANCE	0,4	3,6	28,5	5,4	37,9
SEGRE	2,4	2	22,4	3,6	30,4
MONTREUIL-BELLAY	12	1	22	4,5	39,5
LASSE	38,3	0,4	16,6	6,2	61,5

1.2 Prévisions pour la semaine prochaine

Hormis un passage faiblement pluvieux (quelques traces à localement 3 mm) jeudi matin, un temps sec est attendu durant la semaine prochaine.

Indice de confiance de la prévision :

L'indice est de 3 sur 5 pour vendredi 4 et samedi 5 août, il passe à 2 sur 5 sur dimanche 6 août.

II. ÉTAT DES EAUX SUPERFICIELLES

2. Débitimétrie et hydraulicité

2.1 Débits calculés à partir de l'hydraulicité hebdomadaire obtenue à partir des mesures du réseau COLIANE au **30 juillet 2017**

	$\bar{Q}_{\text{heβδο}}$ (m³/s)	\bar{Q}_{juillet} (m³/s)	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	tendance de la semaine passée	$\bar{Q}_{\text{heβδο}} / \bar{Q}_{\text{juillet}}$
LOIRE	152,71	360	150,00	127,00	105,00	100	151,71 ↗	0,42
SARTHE	9,97	18,10	9,00	7,00	5,50	5,00	7,39 ↗	0,55
MAYENNE	3,95	10,06	5,00	4,00	3,00	2,50	3,00 ↗	0,39
OUDON	0,13	0,96	1,00	0,60	0,30	0,10	0,14 ↘	0,13
LOIR	10,01	13,80	8,00	5,50	4,50	4,00	7,30 ↗	0,73
LAYON ***	0,23	0,55	0,60	0,40	0,20	0,03	0,04 ↗	0,42
AUBANCE	0,03	0,15	0,12	0,06	0,03	*	0,04 ↘	0,19
HYROME	0,04	0,17	0,12	0,06	0,03	*	0,02 ↗	0,26
EVRE	0,29	0,66	0,45	0,25	0,09	*	0,12 ↗	0,44
MOINE	0,43	0,95	0,60	0,45	0,25	*	0,24 ↗	0,45
SEVRE N	0,27	1,83	0,40	0,33	0,20	0,10	0,31 ↘	0,15

	$Q_{\text{journalier}}$ (m³/s)	\bar{Q}_{juillet} (m³/s)	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	tendance	$\bar{Q}_{\text{heβδο}} / \bar{Q}_{\text{juillet}}$
ARGENTON ***	0,07	0,52	0,24	0,16	0,08	****	0,13 ↘	0,08
THOUET ***	0,48	2	0,90	0,60	0,30	0,20	0,36 ↗	0,17

	$Q_{\text{journalier}}$ (m³/s)	\bar{Q}_{juillet} (m³/s)	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	tendance	$\bar{Q}_{\text{heβδο}} / \bar{Q}_{\text{juillet}}$
DIVE **	0,31	1,05	non défini	1,10	0,8	0,5	0,34 ↘	0,28

* : non défini par le SDAGE

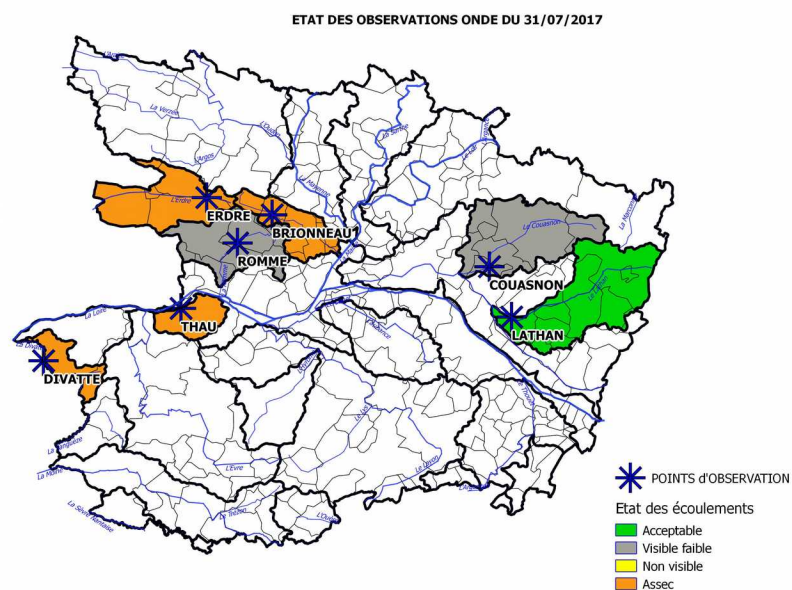
** : Les dispositions relatives au bassin versant de la Dive du Nord sont prises en référence à l'arrêté interdépartemental. Le préfet de la Vienne est désigné pilote sur ce territoire. Les restrictions éventuelles sont prises au regard des débits journaliers mesurés à la station de Pouancay (86). A compter du 19/06/2017, les seuils de référence sont ceux de la période estivale.

*** Les dispositions relatives aux bassins versants de l'Argenton et du Thouet sont prises en référence à l'arrêté interdépartemental. Le préfet des Deux-Sèvres est désigné pilote sur ces territoires. Cet arrêté prévoit dans son article 7.2 des dispositions particulières pour le printemps lors de situations exceptionnelles avant la saison estivale qui débute le 21 juin.

**** Commentaire : pas de données Coliane pour la station du Layon qui n'est pas opérationnelle cette semaine, le débit a été mesuré par jaugeage ponctuel des hydromètres de la DREAL le 25/07/2017 à 230 l/s.

***** Le niveau de crise sur l'Argenton est dépendant du débit de crise du Thouet à Montreuil-Bellay

2.2 – Observations ONDE (AFB¹) au **31 juillet 2017** (Observations visuelles)



III- ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES

3. Suivi des piézomètres de référence au **28 juillet 2017**

(source BRGM)

ZAsouterraine	moyenne hebdo M NGF	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	tendance de la semaine passée		
hauteur en mètres NGF							
LOUDON 04222X0108/PZ - socle	49,42	50,01	49,81	49,62	49,45	↘	
ERDRE 04532X0051/PZ - socle	52,12	52,68	52,32	52,04	52,25	↘	
MAYENNE 04231X0089/PZ - socle	43,04	44,77	42,90	41,77	43,26	↘	
ROMME-BRIONNEAU 04541X0016/PZ - socle	53,61	54,55	53,98	53,71	53,75	↘	
LAYON 04838X0175/PZ - socle	73,37	74,01	73,72	73,49	73,36	↗	
AUBANCE-THOUET-OUERE 04855X0077/PZ - cénomaniens/sables	53,60	53,57	53,14	53,03	53,56	↗	
SUD-LOIRE 04851X0091/PZ - séno-turonien	60,54	60,55	60,47	60,40	60,55	↘	
SEVRE-NANTAISE EVRE 05092X0009/P - socle	43,05	42,81	42,27	41,79	43,06	↘	
AUTHION-MOYEN 04553X0023F - cénomaniens/sables	42,88	43,17	42,52	42,43	42,91	↘	
AUTHION 04248X0022/P - séno-turonien	68,52	68,12	67,29	66,93	68,65	↘	
LOIR-SARTHE-AVAL 04242X0053F - cénomaniens/sables	32,74	32,79	32,49	32,26	32,78	↘	
	moyenne hebdo M NGF						
DIVATTE 04818X0544/PZ34 - alluvions de Loire les seuils en mètres NGF varient chaque mois	2,00	1,78	1,52	1,34	JUILLET	2,03	↘
Débit en m³/s / seuils calés Sur la station de Mont-jean/Loire	moyenne hebdo M³/s						
AUTHION-ALLUVIONS ALUVIONS DE LA LOIRE THAU	152,71	150	127	105	100	151,71	↗

Commentaires : Pas de nouvelles données pour Aubance-Thouet-Ouere

IV- MESURES

4. Mesures – Eaux superficielles

L'arrêté complémentaire en date du 06 juillet 2017 complète l'arrêté cadre en vigueur. Il comporte les modifications suivantes :

- Dispositions spécifiques pour les zones d'alerte de l'Authion et du Lathan d'une part et hors Authion et Lathan d'autre part ;
- Modification des règles de gestion pour les niveaux vigilance, alerte et alerte renforcée.

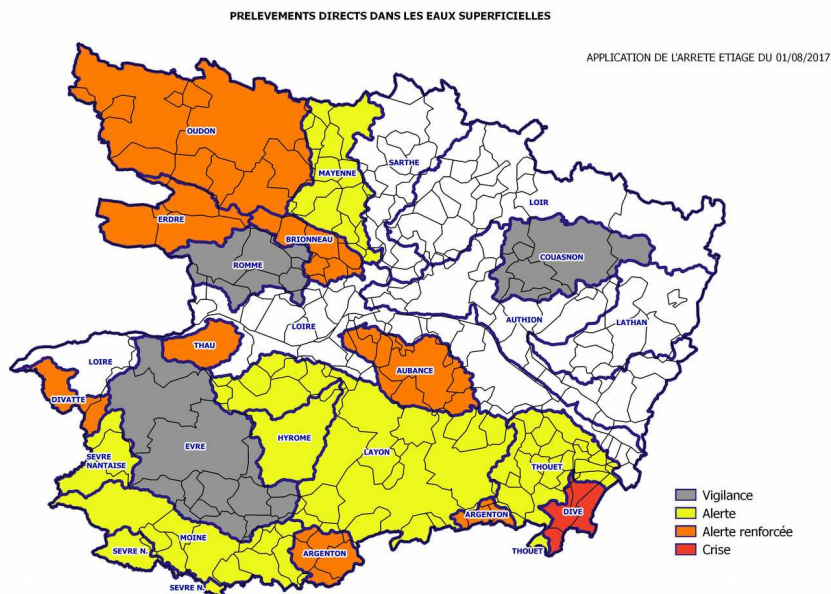
TOUTES ZONES HORS BASSIN VERSANT DE L'AUTHION			
VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Interdiction des prélèvements de 10h à 18 h sauf usages prioritaires et vitaux	Interdiction des prélèvements de 10 h à 20 h à l'exception des usages vitaux et prioritaires + 1 jour d'arrêt : le lundi	Interdiction des prélèvements de 8h à 20h à l'exception des usages vitaux et prioritaires + 2 jours d'arrêt : les lundi et jeudi	Interdiction des prélèvements à l'exception des usages vitaux
EVRE, ROMME	LAYON, MAYENNE, HYROME, MOINE, SEVRE-NANTAISE, THOUET	AUBANCE, ARGENTON, BRIONNEAU, DIVATTE, ERDRE, OUDON, THAU	DIVE

BASSIN VERSANT DE L'AUTHION (comprenant les zones d'alerte du Lathan, du Couason et de l'Authion)			
VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Interdiction des prélèvements le lundi sauf usages prioritaires et vitaux	Interdiction des prélèvements de 10 h à 20 h à l'exception des usages vitaux et prioritaires + 1 jour d'arrêt : le lundi	Interdiction des prélèvements de 8h à 20h à l'exception des usages vitaux et prioritaires + 2 jours d'arrêt : les lundi et jeudi	Interdiction des prélèvements à l'exception des usages vitaux
COUASNON			

Le jour d'arrêt de prélèvement s'entend de la veille à 20h jusqu'au jour défini à 20h, soit du dimanche 20h au lundi 20h pour le lundi, et du mercredi 20h au jeudi 20h pour le jeudi.

En conformité avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne et au regard des débits mesurés dans les bassins versants du département, le remplissage de tous les plans d'eau est interdit dans tout le département.

ZONES D'ALERTE EAUX SUPERFICIELLES

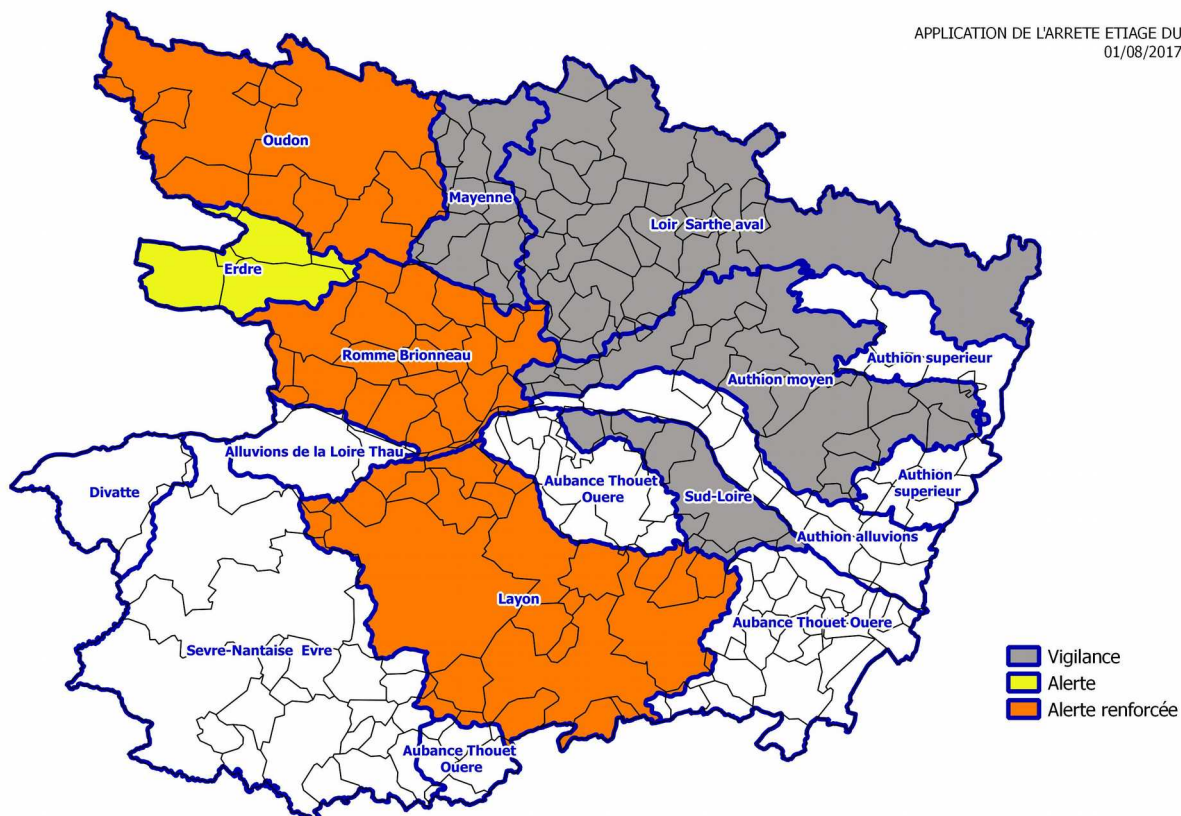


5. Mesures – Eaux souterraines

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE
Autolimitation des prélèvements et usages de l'eau.	Interdiction de prélèvement de 10h à 20h à l'exception des usages vitaux et prioritaires.	Interdiction totale de prélèvements à l'exception des usages vitaux et prioritaires.
AUTHION-MOYEN, LOIR-SARTHE-AVAL, MAYENNE, SUD-LOIRE	ERDRE	LAYON, OUDON, ROMME-BRIONNEAU

ZONES D'ALERTE EAUX SOUTERRAINES

PRELEVEMENTS DIRECTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES



GéoFLA©IGN

Mission Interservices de l'Eau et de la Nature - DDT de Maine et Loire - 15, bis rue Dupetit Thouars 49 047 Angers Cedex 01
Tél : 02.41.86.66.43. - Mail : ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr

Lien vers Propluvia (Outil de gestion des arrêtés de restriction en eau)
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Recommandations :

En cas de pluie significative (> 10 mm/jour), les irrigants veillent à décaler la reprise de l'irrigation proportionnellement à la quantité de précipitations, à raison de 1 jour par tranche de 5 mm de précipitations au-delà de 10 mm.

6. Bilan - Réseau d'eau potable

Au 31 juillet le débit moyen de la Loire en semaine 30 à Montjean est de 152,71 m³/s

Pour cette ressource, aucun seuil n'a été franchi

V - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

7. État des réserves (Rillé & Ribou/Verdon)

7.1 Réserve de Rillé au **30 juillet 2017**.

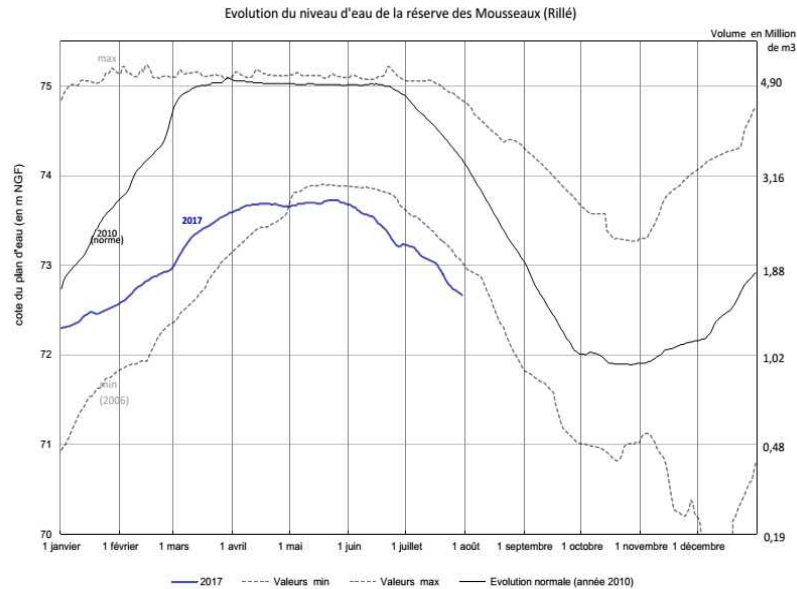
(Entente Interdépartementale pour l'aménagement de l'Authion)

Volume total : 4,9 Mm³

Taux de remplissage : 32 %

Volume de la retenue : 1,563 Mm³

Débit de sortie : moyenne sur la semaine 0,219 m³/s

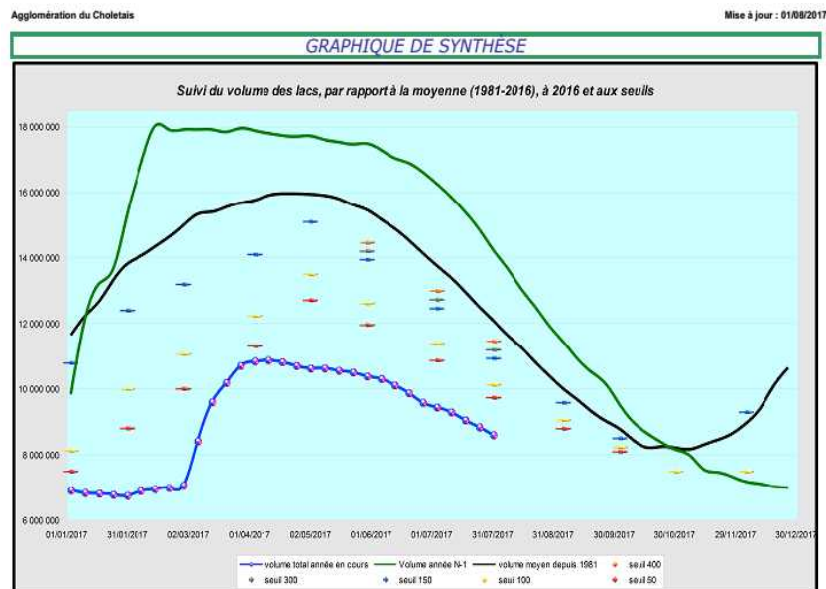


7.2 Ribou/Verdon au **01 août 2017**

(Communauté d'Agglomération du Choletais)

Volume total : 17,8 Mm³ Volume disponible : 8,61 Mm³ (soit 48,37%)

Débit de sortie : 150 litres /s (jusqu'au jeudi 03/08/17)



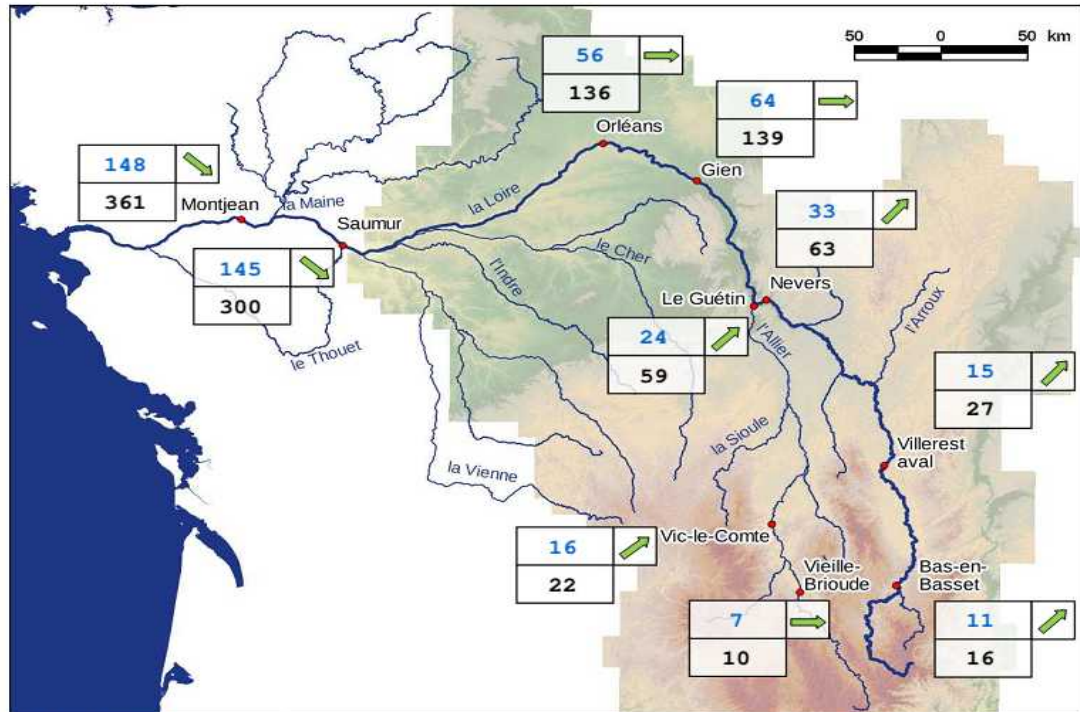
8. Situation générale de la Loire

8.1 Débits de la Loire au 26 juillet 2017 (DREAL Centre)

Débits

La carte ci-dessous permet de comparer les débits instantanés actuels avec les moyennes interannuelles du mois en cours, enregistrés pour chaque station.

Seules ont été reportés les moyennes et les débits de référence des stations possédant une antériorité de données suffisante.



En bleu : débits en m³/s, ce jour.

En noir : moyenne interannuelle du mois en cours (source : banque hydro)

Commentaires

Les dernières pluies tombées sur l'amont du bassin ont entraîné une légère hausse des débits à l'amont du bec d'Allier. A l'aval du bassin, les débits sont toujours en baisse.

8.2 Situation des retenues de Naussac et Villerest au 26 juillet 2017.

Naussac	Villerest
Volume de la retenue : 166,8 Mm ³ (88,00 %)	Volume de la retenue : 127,7 Mm ³ (98 %)
Capacité maximale de la retenue ² : 190 Mm ³	Capacité maximale de la retenue ³ : 130,2 Mm ³
Débit entrée : 0 m ³ /s	Débit entrée : 16,1 m ³ /s
Soutien d'étiage : 3,5 m ³ /s	Débit sortie : 13,8 m ³ /s

2) À la cote 944,5 m NGF

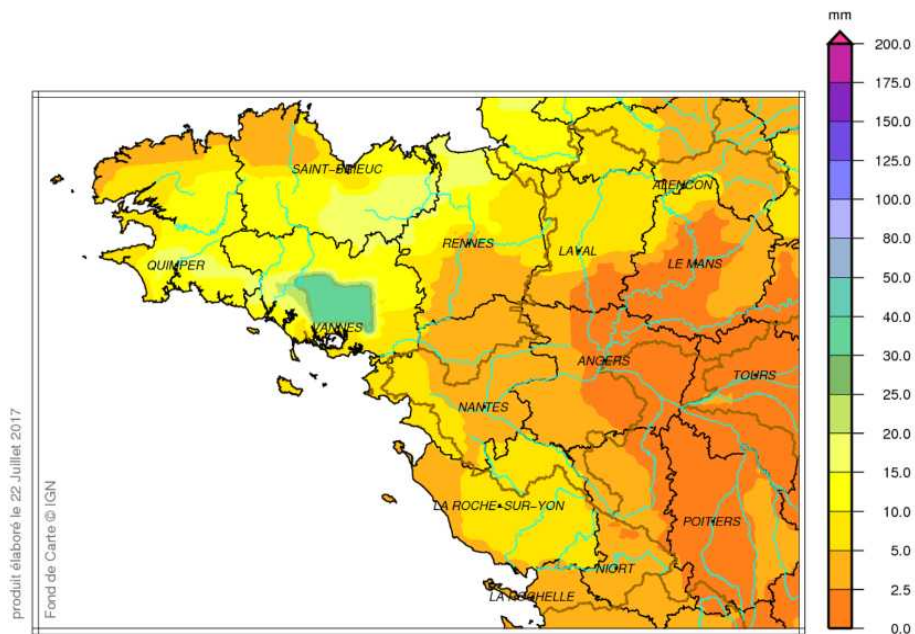
3) À la cote 315,30 m NGF

9. Situation hydrologique du mois de juillet 2017 (décade 2)

Hauteur de précipitations et rapport à la normale :

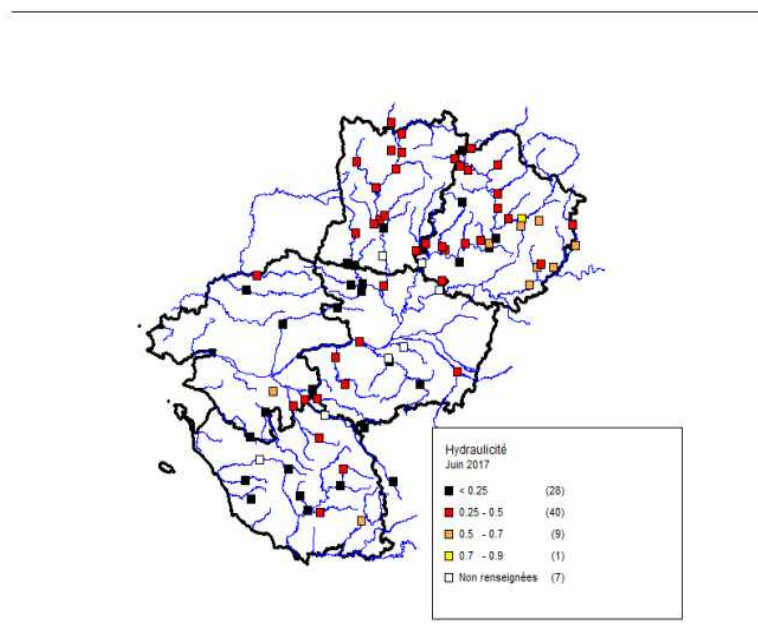
Le 18, remontées orageuses du golfe de Gascogne, affectant le Morbihan, l'est des Côtes d'Armor, le nord de l'Ille et Vilaine et la Manche. Les départements du Calvados, de l'Orne et de la région des pays de la Loire restent à l'abri de ce passage orageux. Le 19, une perturbation concerne l'ensemble de la zone donnant 1 à 3 mm en général. Peu ou pas de précipitations le 20.

Sur les zones touchées par ces orages, le cumul décadaire est excédentaire de 25 à 100 %,



Bassin Loire aval
Cumul des précipitations juillet 2017 décade 2

10. État des écoulements en juin 2017



Hydraulité mensuelle